

# Le patrimoine immobilier de l'Eren devra être rentable

En grande difficulté financière, l'Eglise réformée neuchâteloise prépare une stratégie immobilière afin d'assurer des rentrées supplémentaires.

PAR LUCAS VUILLEUMIER, PROTESTINFO

« Nous ne sommes pas des promoteurs immobiliers

par essence, mais nous pouvons l'être si ces bénéfices financiers servent à accomplir la mission de l'Eglise », écrivait dans un rapport officiel le président de l'Eglise évangélique réformée du canton de Neuchâtel (Eren).

Ainsi, grâce à des résolutions votées en décembre 2024, l'Eren se lance dans une politique d'entretien, de rénovation et de valorisation de son considérable parc immobilier, dans le but d'absorber un déficit de près de 1,2 million de francs au budget 2025. Précisions avec Jacques Péter, conseiller synodal en charge de l'immobilier et des finances.

**Pour quelles raisons l'Eren se décide-t-elle à se séparer de ses biens ?**

L'Eren vend des biens immobiliers afin de répondre à des besoins financiers urgents et pour financer des travaux de rénovation nécessaires sur d'autres bâtiments. L'objectif est de maintenir l'équilibre financier sans trop réduire les activités de l'Eglise.

**La valeur du parc immobilier de l'Eren est-elle suffisante pour assurer son avenir financier ?**

Notre patrimoine immobilier vient d'être estimé à 60 millions de francs, avec une hypothèque actuelle de 8 millions. Cela nous offre une certaine sécurité, mais notre principale source de revenus reste la contribution ecclésiastique (actuellement 3,8 millions), qui



Parmi les immeubles propriétés de l'Eren, une partie se situent près des lieux de culte, comme ici à Colombier, en dessous du temple. MURIEL ANTILLE



« Les partenariats seront soigneusement examinés pour s'assurer qu'ils sont en accord avec les valeurs de l'Eglise. »

JACQUES PÉTER  
MEMBRE DU CONSEIL SYNODAL DE L'EREN

diminue chaque année d'environ 200 000 francs.

Même avec un parc immobilier qui rapporte de l'argent, sans cette contribution, on ne pourrait pas payer tous les salaires pour lesquels une réduction de voilure inévitable est d'ailleurs prévue prochainement.

**Les besoins financiers de l'Eren sont-ils en adéquation avec le nombre de paroissiens, en forte baisse ?**

Notre mission et notre responsabilité vont bien au-delà des membres de l'Eglise. Réduire drastiquement nos activités,

notamment en supprimant des services essentiels comme les aumôneries de prison ou d'hôpitaux, nous empêcherait de répondre aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population.

L'Eren est reconnue d'utilité publique, cela implique donc d'être au service de toute la société. En ce sens, nous avons une responsabilité vis-à-vis de l'Etat, bien que l'Eglise en soit séparée.

**Quels sont les grands projets de vente dans lesquels l'Eren se lancera prochainement ?**

## Une quarantaine de bâtiments

« Les biens immobiliers de l'Eren sont répartis de façon homogène sur tout le territoire cantonal. Un peu moins de 50% d'entre eux se trouvent dans les trois grandes villes du canton (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Locle) », renseigne Jacques Péter.

Il précise qu'en plus des biens immobiliers qui appartiennent à l'Eglise, restent « des bâtiments dont les paroisses sont propriétaires », et qui ne font pas partie de la stratégie immobilière dans laquelle l'institution religieuse s'engage. « Les locaux nécessaires à la mission de l'Eglise pour les années 2026 à 2030 ne seront pas vendus. Sur la quarantaine de bâtiments que possède l'Eren, la moitié est actuellement utilisée à cet effet, tandis que l'autre moitié est louée. »

Pour le moment, ces locations permettent de subventionner sept postes de travail (équivalents plein temps).

Récemment, afin de répondre à un urgent besoin de liquidités, l'Eren a vendu un appartement situé à La Chaux-de-Fonds et a mis en vente deux autres appartements dans le bas du canton. Nous sommes dans une phase d'évaluation avec des professionnels, notamment des architectes, pour définir quels bâtiments doivent être conservés, ou rénovés avant d'être vendus ou loués. Un plan global est donc en préparation pour gérer le patrimoine de manière plus stratégique.

**La mise en place d'une stratégie immobilière est-elle en adéquation avec les valeurs d'une Eglise ?**

Cela pose inévitablement des questions d'ordre éthique. L'idée que l'Eglise puisse faire fructifier son patrimoine est controversée, même s'il y a de sa survie financière.

Ainsi, nous ferons attention à ne pas traiter avec des entreprises qui ne respectent pas certaines normes éthiques, comme le recours au travail au noir. Les partenariats seront soigneusement examinés pour s'assurer qu'ils sont en accord avec les valeurs de l'Eglise.

**L'exécutif a-t-il besoin de l'accord d'une paroisse pour vendre un de ses bâtiments ?**

Selon une décision du Synode de décembre 2024, les paroisses doivent donner leur accord pour les bâtiments du patrimoine administratif. Pour les autres immeubles, nous veillons à consulter les paroisses concernées.

Cela permet de s'assurer que les bâtiments vendus ne sont pas essentiels aux activités paroissiales et d'éviter les incompréhensions.

**En 2024, l'Eren a dépensé une centaine de milliers de francs à cause d'une infestation de punaises de lit dans un de ses locatifs. Comment se prémunir contre ces risques ?**

Il est difficile d'éviter complètement les risques financiers liés à la gestion immobilière, comme les infestations de punaises de lit, qui ne sont généralement pas couvertes par les assurances. L'Eren, comme la majorité des propriétaires, prend cependant des précautions en demandant des garanties de loyer aux locataires, bien que ces mesures ne soient pas toujours suffisantes en cas de problème.

PUBLICITÉ

**Flexipack**  
Dès 0.-/mois

**C'EST PLUS FACILE D'OUVRIER UN COMPTE EN LIGNE.**  
bcn.ch/flexipack

**BCN**